La LV3 en seconde

Qu'on la choisisse comme second enseignement d'exploration ou que l'on décide de l'apprendre dans le cadre d'un enseignement facultatif, le volume horaire hebdomadaire dédié à l'apprentissage d'une **troisième langue vivante** est de **3 h** et les programmes sont identiques. Toutefois, **les enseignements d'exploration et l'option facultative n'ont pas la même importance dans le processus d'orientation en fin de seconde.**

Choisir en envisageant la suite...

La **LV3** peut être poursuivie en tant qu'**option obligatoire en 1ère L** soit en tant qu'**option facultative en 1ères S, ES, L ou STG**. Alors, option facultative ou enseignement d'exploration ? Tout dépend du **projet d'orientation** ! Il vaut mieux savoir également que l'inscription à un enseignement facultatif se fait dans la limite des places disponibles...
Si, par définition, l'**option facultative** n'est pas obligatoire, elle n'est pas sans importance, loin de là ! Elle permet de gagner des points supplémentaires au bac, et de garder des « portes ouvertes »... Par ailleurs, dans un contexte de mondialisation, pratiquer une langue étrangère supplémentaire, c'est avoir « une corde de plus à son arc » !

Pour plus d'infos

sur les **MATIÈRES ET HORAIRES**
en seconde depuis 2010,
en 1ère en 2011
et en terminale en 2012, consulter :
http://www.education.gouv.fr/nouveau-lycee/index.php

◆ Les LANGUES RARES au baccalauréat (général, technologique et professionnel)

Que ce soit dans le cadre des épreuves obligatoires ou facultatives, de très nombreuses langues peuvent faire l'objet d'une évaluation au bac. Bambara, suédois, malgache, tamoul, bulgare ou tahitien... la liste complète de ces langues est consultable sur http://www.admis-examen.fr/baccalaureat/epreuves-langues-vivantes/
Certaines langues évaluables à l'examen du bac ne sont enseignées que dans un nombre limité d'établissements*, voire ne font pas l'objet d'un programme national et d'un enseignement réglementaire dans le système éducatif français. D'une manière générale, concernant ces langues « rares », les candidats subissent les épreuves écrites dans leur académie – que celle-ci dispose ou non d'examinateurs compétents – mais pour ce qui est des épreuves orales les candidats doivent, le cas échéant, se déplacer.
La liste des académies où il est possible de subir les épreuves des langues vivantes étrangères et régionales autres que l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien est fixée par arrêté au cours du premier trimestre de l'année de l'examen...

* *Mais certaines langues rares peuvent être, sous conditions, étudiées via un enseignement à distance* *(voir p. 31)*

Langues et cultures de l'Antiquité : grec et latin

Enseignement d'exploration ou **option facultative**, les modalités sont les mêmes que pour la LV3. Dans certains lycées proposant le latin et le grec ancien, il est possible de cumuler l'apprentissage de ces deux langues anciennes, en enseignement d'exploration et en enseignement facultatif.

Qui peut prendre une langue ancienne au lycée ?

Les élèves qui ont déjà pratiqué une langue ancienne au collège peuvent poursuivre cet enseignement ; ceux qui n'ont jamais fait de latin ni de grec peuvent également débuter l'apprentissage de ces langues en seconde. Le programme n'est pas exclusivement centré sur l'étude de la langue, les cours abordent aussi des questions relatives à la civilisation, l'histoire, les figures mythologiques... Dans le cadre de l'enseignement des langues anciennes, certains établissements proposent même des voyages scolaires, comme pour les langues vivantes...

NB (Nota bene)

Être « sorti de la cuisse de Jupiter » n'est pas une condition « sine qua non » pour faire des langues anciennes... et suivre cet enseignement, ça n'est pas non plus « les douze travaux d'Hercule » ! Pour les curieux, aucun risque d'ouvrir « la boîte de Pandore » ; au contraire, s'intéresser aux langues anciennes peut constituer un « fil d'Ariane » permettant de s'y retrouver dans le « dédale » des références culturelles, car la culture antique est toujours très présente dans notre quotidien... Res ipsa loquitur : « La chose parle d'elle-même », non ?

Monuments de la Rome antique © B. Gilles de la Londe/Onisep

Littérature étrangère en langue étrangère

De quoi s'agit-il ?

Cet enseignement a été mis en place **en série L** dans le cadre de la réforme du lycée. L'objectif est de donner aux élèves le goût de lire en langue étrangère et de leur fournir des repères culturels et artistiques. Il s'appuie sur des adaptations ou interprétations au théâtre, au cinéma ou à l'opéra. Le **contenu** du cours aborde les différents « mouvements littéraires et les principales thématiques portées par de grands auteurs » au travers de l'étude d'extraits ou d'œuvres intégrales. Ces **2 h hebdomadaires** de littérature étrangère en langue étrangère font partie des dispositions visant à « renforcer l'orientation internationale de la série L ».

La voie technologique

Les élèves engagés dans la voie technologique (STI2D, STL et ST2A) bénéficient d'un enseignement technologique en langue étrangère à raison d'une heure par semaine. Ils peuvent ainsi acquérir un vocabulaire spécialisé et apprendre à communiquer sur des sujets technologiques, pour mieux préparer leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

http://www.education.gouv.fr/nouveau-lycee/

Les stages gratuits d'anglais

Quel est l'objectif ?

Il s'agit de renforcer la pratique orale de la langue.

Quels élèves sont concernés ?

Les stages sont proposés aux élèves volontaires de seconde, première et terminale des voies générale, technologique et professionnelle.

Où, quand, comment ?

Ils ont lieu pendant les vacances, au sein des établissements scolaires. Les intervenants sont volontaires et peuvent être des professeurs, des assistants, et/ou des locuteurs natifs. Les familles intéressées par ces stages doivent prendre contact avec le lycée dans lequel est scolarisé l'élève.

Plus d'infos sur
www.education.gouv.fr
Les dates et lieux de stages sont mis à jour régulièrement sur www.ac-poitiers.fr.

Le mot « finnois » désigne

A un patois parlé dans le département du Finistère
B la langue de la Finlande ou
C un individu plutôt malin ?
➔ *(Réponse page 38)*

Au lycée professionnel...

« La langue vivante fait partie des enseignements obligatoires dans toutes les formations de CAP et de baccalauréat professionnel » déclarent les textes officiels.

Depuis 2009, la **LV2**, en plus de la LV1, est **obligatoire** pour les baccalauréats professionnels du **secteur des services***.

Attention ! Les élèves qui sont en **3ème DP6** ne bénéficient pas de l'enseignement d'une seconde langue étrangère. S'ils souhaitent s'orienter vers un bac pro où la LV2 est requise, une période de mise à niveau s'avérera nécessaire... Toutefois, les classes « prépa-pro » remplaceront bientôt les 3ème DP6 et un enseignement de la LV2 y sera assuré.

****LISTE** des bacs professionnels et **accès aux contenus** sur :*
http://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html#liste

© Onisep

L'offre de LV2 dans les lycées professionnels** est souvent moins diversifiée que dans l'enseignement général et technologique. La LV2 la plus fréquemment proposée est l'espagnol. Le Cned (voir page 31) propose pour le secteur tertiaire de la voie pro des « compléments d'enseignement » (LV1 ou LV2) pour les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol et italien.

Les **sections européennes** existent aussi en lycée professionnel.

Les élèves sont évalués à l'oral par contrôle en cours de formation (CCF).
Pour en savoir plus sur les **épreuves** obligatoires de langues vivantes du baccalauréat professionnel, consulter le bulletin officiel n°21 du 27 mai 2010 sur education.gouv.fr. (http://www.education.gouv.fr/cid51726/mene1009658a.html). Pour ce qui est des **programmes**, lire le bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009 (http://www.education.gouv.fr/cid23840/mene0829952a.html).

Les élèves de seconde bac pro classe européenne peuvent passer une **certification** en langues. Ils ont aussi la possibilité de bénéficier de **programmes de mobilité** spécifiques (voir pages 34 à 37).

Dans la voie pro *aussi*, la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes est un ATOUT.

© Onisep

Quelles langues dans quels établissements ?

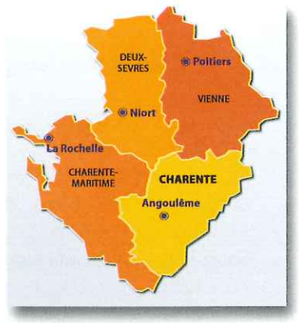

Vous voulez obtenir la liste des lycées disposant de sections européennes dans votre département ? Savoir où l'on peut faire du russe dans la région ? Voir quelles langues sont proposées dans un établissement précis ? Il est possible d'accéder à ce type d'informations en faisant une « recherche géolocalisée » sur Onisep.fr

Recherche géolocalisée, mode d'emploi :

Depuis la page d'accueil du site de l'Onisep, cliquez sur l'onglet visible sur la droite.

« **Où?** » Vous pouvez cliquer sur une région, puis un département, saisir le numéro d'un département, un code postal ou le nom d'une ville.
« **Quoi ?** » Il est possible d'indiquer une langue, une section (européenne, abibac, bachibac...), un type d'établissement ou le nom d'un établissement précis.
Une fois les résultats affichés, vous pouvez les trier par type d'établissements si vous avez fait une recherche générale (exemple : l'italien en Poitou-Charentes) ; vous pouvez choisir d'afficher les résultats sous la forme d'un plan ou d'une liste et enfin accéder aux fiches des établissements sur lesquelles sont détaillées les diverses langues, options, et sections proposées...

Ci-contre : Résultats de recherche concernant les lycées disposant de sections européennes dans le secteur d'Angoulême.

Choix des langues, les tendances académiques

Choisi par 99 % des élèves en LV1, l'**anglais** est LA langue étrangère incontournable. Environ la moitié des élèves du second degré apprend l'**espagnol** : la combinaison anglais LV1 / espagnol LV2 s'impose ainsi très majoritairement. La part des élèves apprenant l'**allemand** représente quant à elle14 %. Si l'**italien** est la LV3 la plus souvent choisie (24 lycées l'enseignent...), il semble que l'enseignement du **chinois** attire de plus en plus...
(Source : Ac-Études, « Les langues vivantes dans l'académie : état des lieux et évolution » – avril 2010 – sur www.ac-poitiers.fr)

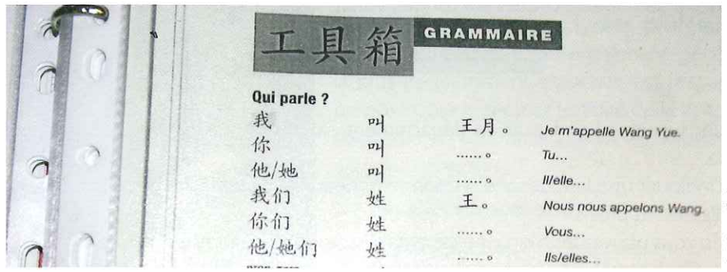
工具箱 GRAMMAIRE

Qui parle ?

我	叫	王月。	Je m'appelle Wang Yue.
你	叫	……。	Tu…
他/她	叫	……。	Il/elle…
我们	姓	王。	Nous nous appelons Wang.
你们	姓	……。	Vous…
他/她们	姓	……。	Ils/elles…

© A. Auger/Onisep

Quelques langues « rares » enseignées dans l'académie

Sont qualifiées ici de « rares » des langues enseignées dans peu d'établissements. Pour résumer, toutes les langues autres que l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien sont concernées (voir l'encadré page 14). De ce fait, même si, par exemple, le chinois est la langue la plus parlée dans le monde, il entre dans la catégorie des langues « rarement » enseignées dans les établissements scolaires...

NB : Les données (chiffrées et géographiques) indiquées ci-après portent sur l'année scolaire 2010-2011.

ZOOM SUR LE PORTUGAIS

Ils sont 6 lycées (dont un lycée professionnel) à proposer du portugais dans l'académie : à La Rochelle, Bressuire, Poitiers et Montmorillon. Le lycée montmorillonnais a pour particularité de proposer une **section européenne portugais** accessible en seconde aux élèves qui ont débuté le portugais au collège Louise Michel de Lussac-les-Châteaux. Des élèves ayant commencé en LV3 peuvent également intégrer la section en 1ère ou terminale suivant leur niveau. Cette langue est enseignée dans l'établissement depuis plusieurs décennies. Il y a vingt ans, le lycée a même eu l'honneur de recevoir l'écrivain portugais José Saramago, prix Nobel de littérature.

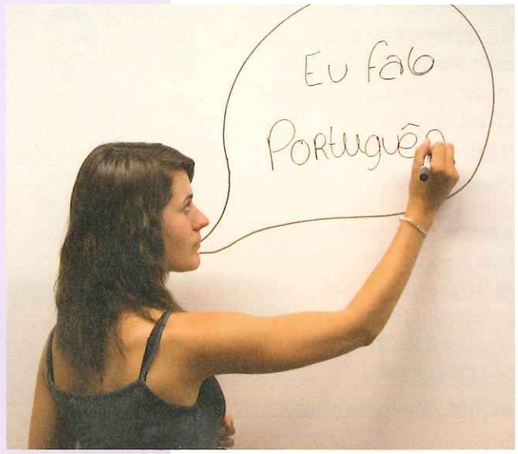

© J.Souil/Onisep / « Eu falo português » : « je parle portugais »

Quelles sont donc les raisons du succès durable de l'enseignement du portugais au **lycée Jean Moulin** ? La passion communicative des professeurs qui se sont succédés y est sans doute pour beaucoup. Autre cause de motivation, la possibilité offerte aux élèves de découvrir la culture lusophone « sur le terrain » : une année un voyage est organisé au Portugal, et la suivante un échange de 3 semaines a lieu avec l'Alliance française de Nova Friburgo dans l'état de Rio.
M. Merceron-Laubus qui enseigne le portugais est lui-même ancien élève du lycée. À ce titre il avait participé à un échange avec le Brésil et retourne depuis régulièrement voir sa « famille brésilienne ». À la question « que diriez-vous pour inciter les élèves à choisir cette langue ? » il répond : « Dans la mesure où peu de personnes l'apprennent, cela permet de se démarquer : c'est un "plus" sur le CV ». D'autant "plus" que le Brésil connaît une forte croissance économique. Enfin, en dehors du Portugal, le portugais est aussi parlé dans certains pays africains et dans d'anciens comptoirs portugais d'Asie. Au total, on compte 250 millions de lusophones, ce qui est loin d'être négligeable !

Plus d'infos sur cette langue sur le site de l'Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones : http://www.adepba.fr/

ZOOM SUR LE CHINOIS

Le chinois enseigné dans quelques collèges en LV2 est proposé dans une dizaine de lycées en LV3 (Angoulême, Niort, Poitiers, La Rochelle et Pont-l'Abbé-d'Arnoult)

Le choix de Raphaël
« J'ai pris le chinois en LV3 parce que j'aime les langues en général : je veux être polyglotte et voyager le plus possible ! Plus tard, j'aimerais travailler dans le secteur du commerce international. »

Depuis la rentrée 2010 le chinois fait partie des LV3 enseignées au Lycée pilote innovant international de Jaunay-Clan. Si les 24 élèves du **LP2I** qui ont choisi cette langue manifestent un intérêt évident pour une culture – vieille de 5000 ans – **beaucoup évoquent aussi le poids de l'économie chinoise qui a influé sur leur choix linguistique.**

Comme le souligne M^me^ Chen, enseignante au LP2I, apprendre une langue aussi différente du français que l'est le chinois, c'est accéder à une autre façon de penser, à une autre logique... L'apprentissage de l'écrit nécessite une bonne mémoire, l'écriture chinoise comptant plus de 50 000 caractères. À l'issue de la terminale l'objectif est d'en connaître environ 400. Mais qu'en est-il de l'écriture et de l'informatique ? On utilise dans ce cas le pinyin qui est une sorte d'alphabet phonétique chinois mis au point à la fin des années 50.

Pour ce qui est de l'oral, la particularité du chinois réside dans ses 4 tons : Elona prend pour exemple le son « ma » lequel, prononcé avec des intonations différentes, peut avoir différents sens. Il en résulte que la langue est très « chantante ». Au cours de la prochaine année scolaire, les élèves pourront tester leur niveau in situ puisqu'un échange avec la Chine assorti d'une visite à Pékin est prévu pour Pâques... Par ailleurs, le lycée accueillera aussi un assistant chinois.

Plus d'infos sur cette langue et son enseignement : http://www.chine-nouvelle.com/ et http://afpc.asso.fr/

Cours de chinois – © A. Auger/Onisep

ZOOM SUR LE JAPONAIS

Le **lycée Antoine de Saint-Exupéry** de La Rochelle est le seul de l'académie à proposer l'enseignement du japonais. L'établissement accueille de ce fait des élèves en provenance de toute la région. À la session 2011 du bac, 23 élèves présentaient cette langue au baccalauréat. En seconde, ils étaient, pour cette même année scolaire, 44 (divisés en 2 groupes) à avoir choisi le japonais en 2^ème^ enseignement d'exploration ou en enseignement facultatif. Les élèves de L peuvent conserver cette langue comme enseignement obligatoire, ceux des séries S et ES ont la possibilité de continuer à l'étudier dans le cadre de l'option facultative. Sur chaque « promotion », quelques élèves poursuivent des études supérieures en « langues O'»…

Plus d'infos sur cette langue sur :
http://japonais.eu/ (site consacré au Japon, à sa langue et à ses arts...)

© Bukergvozdev | Dreamstime.com

Le constat du proviseur, M. Perge
« Les élèves qui choisissent le japonais font preuve d'une véritable attirance pour la culture japonaise, avant même que ne se manifeste l'intérêt pour la langue en elle-même. Ceci, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, va bien au delà du simple goût pour les mangas même si la curiosité témoignée envers cette culture peut être à l'origine éveillée par la lecture de ces bandes dessinées… »

ZOOM SUR LE RUSSE

Utilisée dans tous les pays de l'ex-URSS, la langue russe est parlée par 320 millions de personnes. La Russie faisant partie des 4 principaux pays émergents, son économie est en pleine expansion... Les personnes qui maîtrisent le russe en France sont assez rares, leurs compétences sont donc recherchées !

9 lycées proposent du russe en LV3 dans l'académie : 1 dans la Vienne, 2 en Charentes, 3 en Charente-Maritime, et 3 dans les Deux-Sèvres. Le **lycée Jean Macé** de Niort est l'un de ceux-ci. D'une année sur l'autre, les effectifs sont assez variables. « L'enseignement se fait par petits groupes, les conditions sont de ce fait optimales », souligne le professeur M^me^ von Rosenschild. Et en effet, entre un air de Prokofiev et une anecdote historique, l'ambiance semble à la fois studieuse et conviviale dans ce cours de terminale...

Pourquoi les élèves choisissent-ils d'apprendre le russe ? Une option facultative, cela permet de récolter des points supplémentaires au bac, mais ce n'est pas l'unique raison : Camille, par exemple, rapporte qu'elle a éprouvé une curiosité particulière pour les langues slaves après avoir suivi une initiation au polonais au collège... L'alphabet cyrillique n'est pas ressenti comme une difficulté majeure ; ce qui nécessite un peu plus d'efforts ce sont les déclinaisons... L'avantage est que la mention de la pratique du russe sur un dossier d'inscription (pour entrer dans certaines filières du supérieur) ou sur un CV est perçue comme une marque d'originalité mais aussi comme un gage de sérieux !

Plus d'infos sur cette langue sur le site de l'Association française des russisants http://www.afr-russe.fr/ et sur http://www.russie.net/russe/

© J. Souil/Onisep

ZOOM SUR LE POLONAIS

Mówię po polsku.

Sur toute la France, seuls 12 lycées proposent l'enseignement du polonais. L'un de ceux-ci se trouve dans les Deux-Sèvres, plus précisément à Parthenay. Quelles sont les origines de cette particularité ? Des liens privilégiés se sont tissés entre le département et la Pologne et il y a de ce fait une longue tradition d'échanges explique le proviseur. Le **lycée Ernest Pérochon** est ainsi jumelé avec un lycée de Katowicke depuis une dizaine d'année. Quant à la création officielle d'un cours de polonais LV3 au lycée, elle date de l'année scolaire 2007-2008. Les raisons qui font que les élèves choisissent cette langue sont très variées, allant des origines familiales polonaises au goût pour la musique de Chopin… La constante est qu'il s'agit d'élèves curieux, motivés et aimant les langues. Les résultats sont donc bons.

En bref :
Le polonais appartient aux langues slaves occidentales (comme le tchèque et le slovaque). Contrairement au russe, il utilise l'alphabet latin. En polonais, on compte 3 genres (comme en allemand) et 7 déclinaisons . Pour ce qui est du vocabulaire, il y a beaucoup de latinismes et de très nombreux emprunts à des langues étrangères comme le russe, l'allemand, le français et l'anglais. À l'oreille, le polonais se distingue par des sonorités souvent « chuintantes ». En dehors de la Pologne, on trouve des minorités polonophones dans des pays limitrophes (Ukraine, Lituanie, Biélorussie). Il y a aussi de nombreux locuteurs polonais aux États-Unis et au Canada...

Plus d'infos sur cette langue sur http://fr.poland.gov.pl/La,langue,polonaise,827.html

En France, on compte plus d'une quinzaine de langues régionales en métropole (basque, picard, provençal...). En outre-mer, la liste des langues régionales témoigne d'une importante diversité (mahorais, tahitien, futunien, plusieurs formes de créoles, pas moins de 28 langues canaques, etc.). http://www.dglf.culture.gouv.fr/

Comment se nomme la langue régionale traditionnellement pratiquée en Poitou-Charentes ?

A le poitevin-saintongeais
B ou le picto-charentais ?

➔ *(Réponse page 38)*

Pour en savoir plus sur le « parlanjhe de Poetou-Chérentes-Vendàie » :
http://pivetea.free.fr/langue_poitevine.htm

ZOOM SUR L'ARABE

Dans l'académie de Poitiers, l'arabe est enseigné en LV3 dans 8 lycées respectivement situés à Thouars, La Rochelle, Poitiers et Châtellerault. Safia et Sabine sont en seconde. Elles font partie de la dizaine d'élèves à avoir suivi cette option en 2010-2011 au **lycée Édouard Branly**.

Pourquoi ce choix ? Sabine avait eu l'occasion de visiter des pays arabophones, elle avait par ailleurs fait de l'arabe en primaire et avait envie de s'y remettre. Safia a des origines maghrébines et était curieuse d'en apprendre plus sur la culture liée à cette langue. Elle commente : « L'arabe littéraire est différent de la langue que je parle à la maison. C'est la langue des livres, de la littérature. Certains noms se ressemblent, mais pas tout. »

Toutes deux évoquent leurs impressions :

– « L'écrit est assez difficile. Il y a 4 positions : c'est à dire qu'une même lettre peut s'écrire différemment suivant sa place dans le mot. Pour la conjugaison, il y a 5 personnes et 2 genres : le féminin et le masculin. »

– « On a fait un peu d'histoire, vu la civilisation musulmane et aussi un peu la civilisation hindoue car il y a certaines similitudes au niveau de l'écriture : c'est intéressant... »

Ce qu'elles aimeraient ?

– « Il n'y a pas eu d'échanges ou de voyage pour l'instant... Ça serait vraiment bien si ça pouvait se faire... »

Le conseil de Safia : Quand on choisit l'arabe, l'essentiel est d'« avoir envie d'apprendre » et d'« être capable de bien mémoriser ».

L'an prochain, Sabine sera en STG, elle ne sait pas si elle poursuivra cette option facultative. Safia qui sera en ES souhaite continuer. Ce qui la tenterait plus tard ? « Pourquoi pas travailler au Maroc comme prof de français ? Ou bien faire du droit... »

M. Leconte, enseignant, note que, bien souvent, dans l'apprentissage de l'arabe, « **la calligraphie séduit beaucoup** »...

Voir : http://elkhattat.unblog.fr/

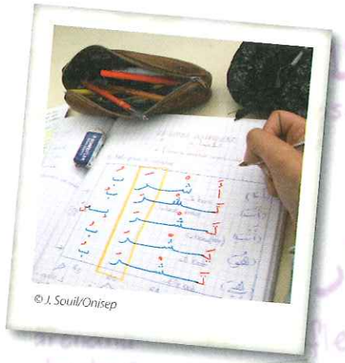
© J. Souil/Onisep

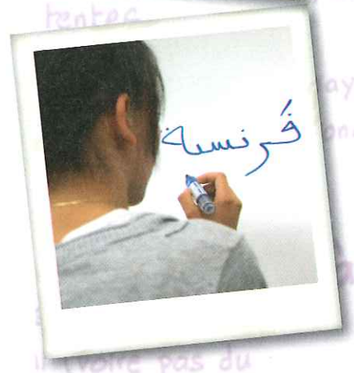

Plus d'infos sur cette langue sur le portail du monde arabe http://www.firdaous.com/ et sur http://www.webarabic.com/

Situations de handicap et enseignement des langues

L'étude des langues est parfois compliquée par certaines situations de handicap comme la dyslexie ou la déficience auditive. Il peut ainsi s'avérer nécessaire d'**adapter l'enseignement** pour pallier les contraintes liées au handicap. Dans certains cas, les élèves pour qui pratiquer une langue étrangère présente trop de difficultés, peuvent obtenir des **dispenses d'épreuves** (orales et/ou écrites) pour les examens.

La dyslexie et les langues étrangères

Qui dit dyslexie dit troubles relatifs à la lecture, auxquels s'ajoutent assez souvent des troubles liés à l'écriture (dysgraphie). Précisons que ces troubles ne sont en aucun cas dus à une déficience intellectuelle, à des problèmes d'attention, ou à un travail insuffisant de l'élève... Physiologiquement, les élèves de toutes nationalités sont égaux face à la dyslexie. Ceci dit, des études* ont montré qu'il y avait un plus fort taux de dyslexie chez les personnes dont la langue maternelle est difficile sur le plan phonétique, comme c'est le cas pour l'anglais, et dans une moindre mesure le français. Pour résumer, plus il y a de manières d'écrire un même son dans une langue, plus cette irrégularité génère de difficultés d'apprentissage chez l'élève dyslexique. Si on compare, par exemple, le français et l'italien, on trouve en français 190 manières d'écrire (graphèmes) 35 sons (phonèmes) alors qu'en italien on recense 33 graphèmes pour 25 phonèmes.

** Voir notamment le programme de recherche européen NeuroDys*

À consulter :

Dans le code de l'éducation, l'arrêté du 21 janvier 2008 (MENE0801432A) « relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs » et l'article 6 de l'arrêté du 8 avril 2010 (NOR : MENE1009658A) « relatif aux épreuves obligatoires de langues vivantes dans les spécialités de baccalauréat professionnel ».